



M. BEAUVALLET Yann
Délégué départemental SNICAFO
06.61.84.12.61



M. FOURNIER Jean-François
Délégué départemental SANEER
06.60.47.38.07
deux-sevres@unsa-saneer.org

Le 12 septembre 2016

Objet : Paiement des frais de déplacement des IPCSR en Deux-Sèvres

Monsieur Le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière,

C'est avec plaisir que l'équipe Éducation Routière du département des Deux-Sèvres vous rencontre ce mardi 13 septembre à Niort.

Avec un délai moyen de 51 jours entre la première et la deuxième présentation pratique à l'examen, le département des Deux-Sèvres a beaucoup progressé dans la réduction des délais.

Les taux de réussite aux examens des différentes catégories sont supérieurs à la moyenne nationale.

Les objectifs fixés par le gouvernement sont donc sur le point d'être atteints.

Cependant, le BOP 207 (Sécurité Éducation Routière) a subi des réductions année après année qui rendent difficile le bon fonctionnement de notre service.

Avec 4 centres secondaires à desservir, les IPCSR des Deux-Sèvres effectuent de nombreux déplacements afin d'assurer cette mission de service public.

Consciente des difficultés rencontrées par les Cellules éducation routière pour le paiement des frais de déplacement ainsi que par la prise en charge des frais de fonctionnement des centres d'examen, la DREAL ALPC a pris l'initiative d'une demande de dotation supplémentaire, remontée auprès des services de la DSCR en date du 11 juillet 2016.

M. Loiseaux (DPPCSR), a également établi une demande de crédit complémentaire (au plus juste) auprès de la DREAL ALPC, sans réponse à ce jour.

Des départements voisins comme la Charente (16) sont également dans cette situation.

Faute de crédits, nous ne percevons plus depuis le 01/08/2016 le remboursement de nos frais de déplacement.

Ainsi pour pallier à ces manques, nous sommes obligés de mettre en place une organisation très contraignante pour l'ensemble des acteurs de notre filière (inspecteurs, répartition, auto-écoles).

Nous ne pouvons donc plus accepter cette situation.

Lors du comité de pilotage (SPERPC) du 09 septembre dernier, nous avons informé les représentants syndicaux des auto-écoles ainsi que l'administration que sans le déblocage des crédits demandés au plus tard le 01/11/2016, les IPCSR du département des Deux-Sèvres ne se déplaceront plus.

Néanmoins, soucieux de maintenir le service public des examens du permis de conduire, nous assurerons nos missions sur nos centres d'affectation principaux.

C'est pourquoi, Monsieur le Délégué, nous sollicitons votre intervention afin d'obtenir le déblocage des fonds demandés.

En vous remerciant par avance de prendre en considération notre demande, nous restons dans l'attente de votre réponse et vous prions de croire, Monsieur le Délégué Interministériel, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Yann BEAUVALLET

Jean-François FOURNIER

Copie à :

Monsieur ROCHATTE, adjoint au DISR
Monsieur GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres
Monsieur GUYOT, DREAL ALPC
Monsieur JACOBSONE, DDT des Deux-Sèvres
Monsieur LOISEAUX, chef MCSRGC
MMES et MM les IPCSR des Deux-Sèvres
Bureau National SANEER
Bureau National SNICA-FO